



Société anonyme au capital de 999.130.800 dirhams
Siège social : TWIN CENTER, Tour A, Angle Bd. Zerktouni et
Bd. Al Massira Al Khadra, BP. 16016 Maarif - CASABLANCA
Registre du Commerce de Casablanca n° 17.883

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 MAI 2019**

Le Lundi 27 mai 2019 à 11 heures, les Actionnaires de la société MANAGEM, société anonyme au capital de 999.130.800 dirhams, dont le siège social est au TWIN CENTER, Tour A, angle Boulevard Zerktouni et Boulevard Al Massira Al Khadra, BP 16016, Maarif à Casablanca, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration, par lettres recommandées et par avis inséré dans le journal d'annonces légales « LE MATIN » en date du 25 Avril 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le bureau de l'Assemblée est ainsi composé:

PRESIDENT : Monsieur Imad TOUMI

SCRUTATEURS : AL MADA
Représentée par Monsieur Imad TOUMI

: CIMR
représentée par Mme Aïda ALAMI MEJJATI

Les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les pouvoirs dont ils sont porteurs,

SECRETAIRE : Monsieur Mohamed Wassim CHRAIBI

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents agissant en leur nom personnel et au nom des actionnaires empêchés ayant donné pouvoir pour être représentés.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 9.058.444 actions sur les 9.991.308 actions composant le capital social.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi et par les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

HT

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- un exemplaire du journal contenant l'avis de convocation « LE MATIN » en date du 25 Avril 2019.
- une copie des lettres de convocations et les accusés de réception ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les certificats de blocage des actions au porteur dont les titulaires sont présents ou représentés ;
- un exemplaire du rapport du Conseil d'administration ;
- un exemplaire original du rapport général des Commissaires aux comptes ;
- un exemplaire original du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- un exemplaire original du rapport d'audit des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés;
- les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Conseil d'administration et comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des provisions, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires ;
- un exemplaire du projet de résolutions.

Le Président rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour sur lequel elle est appelée à délibérer, soit :

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approbation desdits comptes.
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par lois 20-05 et 78-12 relative aux sociétés anonymes, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.
- Affectation des résultats.
- Pouvoirs à conférer.

Puis, le Président déclare que le bilan, le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant les 15 jours qui ont précédé la réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est alors donnée du rapport du Conseil d'administration, du bilan, du compte de produits et charges arrêtés au 31 Décembre 2018, ainsi que du rapport général et du rapport spécial des Commissaires sur l'exercice 2018.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 103 368 731,37 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports
Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
9.058.444	-	-	9.058.444	9.058.444	90,6 %

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
9.058.444	-	-	9.058.444	9.058.444	90,6 %

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 promulguée par le dahir n°1.08.18 du 23 mai 2008 et n° 78-12 promulguée par le dahir n° 1.15.106 du 29 juillet 2015, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
9.058.444	-	-	9.058.444	0.058.444	90,6 %



5

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

- Bénéfice net comptable	103 368 731,37 DH
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	123 313 870,83 DH

- Solde	226 682 602,20 DH
- Dividendes	149 869 620,00 DH

- Report à nouveau	76 812 982,20 DH

Elle décide en conséquence, de distribuer au titre de l'exercice 2018 un dividende global de 149 869 620,00 dirhams, soit un dividende unitaire de 15 dirhams par action.

Elle décide, en outre, d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit 76 812 982,20 dirhams.

Ce dividende sera payé sous déduction de la taxe retenue à la source à partir du 01 juillet 2019, selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :

Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
9.058.444	-	-	9.058.444	9.058.444	90,6%

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

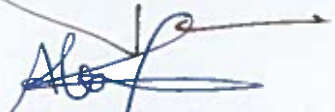
Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée comme suit :


Votes exprimés			Total des votes valablement exprimés	Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS			
9.058.444	-	-	9.058.444	9.058.444	90,6%

----()----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LES SCRUTEURS

 ALANI LEJATI
 ALPA

LE PRESIDENT


LE SECRETAIRE

 4